

Bloc - notes

Deux divisions dans le Pacifique

Le ministre des Pêcheries, M. Ernest Bertrand, a fait dimanche dernier une révélation importante au cours du discours qu'il a prononcé à Rigaud. A la fin de la dernière session, le premier ministre Mackenzie King et M. Douglas Abbott, qui représentaient à la Chambre le général McNaughton, s'en étaient tenus à des généralités sur les effectifs du contingent canadien qui doit combattre le Japon. M. Bertrand aura été le premier des membres du cabinet à nous apporter des précisions à ce sujet.

"La guerre européenne est finie aujourd'hui, dit-il à Rigaud (*Canada* du 7 mai), et notre programme relatif à la guerre asiatique consiste à envoyer deux divisions canadiennes composées uniquement de volontaires. Tous doivent admettre qu'il nous faut aider nos alliés dans cette guerre-là".

La première impression des gens qui auront noté la déclaration de M. Bertrand sera de croire, en se fondant sur l'effectif généralement admis de 15,000 hommes par division, que le contingent qui représentera le Canada dans la guerre contre le Japon se limitera à quelque 30,000 ou 40,000 hommes. En fait, il pourrait bien y avoir des surprises lorsque le ministère de la Défense nationale commencera, les élections passées, le recrutement et l'embarquement de notre armée du Pacifique. Il faudrait obtenir d'autres précisions de M. Bertrand ou de son collègue de la Défense nationale avant de pouvoir dire que le contingent du Canada ne dépassera pas les 50,000 hommes.

Il faut prévoir les renforts nécessaires pour maintenir les effectifs de ces deux divisions si la guerre contre le Japon doit se prolonger. Il faudrait surtout savoir si ces deux divisions seront accompagnées de leurs services auxiliaires ou si elles seront tout simplement incorporées dans des armées étatsunienues qui se chargeraient de ces services. Le premier ministre Mackenzie King a bien annoncé que les effectifs de l'armée canadienne travailleront de concert avec l'armée des Etats-Unis, mais il n'en a pas dit plus long.

Un corps d'armée

Deux divisions, cela peut paraître bien modeste, mais cela suffit

à constituer un corps d'armée. D'après le rapport soumis à la Chambre des communes par M. Douglas Abbott, le 5 avril dernier, les effectifs canadiens en Europe s'élevaient à 285,000 hommes. L'armée canadienne outre-mer ne comptait pourtant que 4 divisions d'infanterie, 1 division blindée et 2 brigades blindées indépendantes réparties en deux corps d'armée dont l'un a combattu en Italie et l'autre a constitué avec l'apport de formations étrangères la 2^e armée canadienne du général Crerar. Si l'on avait calculé les effectifs de cette armée en se fondant sur la base de 15,000 hommes par division d'infanterie, de 5,000 hommes par division blindée, cela n'aurait représenté que 75,000 hommes au maximum. L'écart entre 75,000 hommes et 245,000 hommes s'explique par l'existence des services auxiliaires comme l'intendance et les transports et par la nécessité de réserves — troupes de corps d'armée à la disposition du commandement et renforts pour combler les vides.

L'armée de 2 divisions dont nous a parlé M. Bertrand pourrait donc compter des effectifs de plus de 100,000 hommes si on la pourvoit de toutes les formations nécessaires à un corps d'armée ainsi que de réserves un peu considérables. La proportion des troupes combattantes dans une armée n'atteint jamais la moitié de l'effectif total. M. Bertrand serait bien bon de nous dire si le Canada n'envoie dans le Pacifique que deux divisions combattantes dont l'effectif serait déjà considérable en comptant les renforts nécessaires pour les incorporer dans l'armée des Etats-Unis ou s'il s'engagera à maintenir un corps d'armée pendant toute la durée des opérations dans le Pacifique.

Pierre VIGEANT